



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : budget

Question écrite n° 35315

Texte de la question

M. René Dosière souhaite obtenir de Mme la ministre de l'outre-mer quelques précisions concernant la réponse apportée à sa question écrite n° 12760. Selon cette réponse, la contribution du ministère au fonctionnement de la Présidence de la République consiste à prendre en charge les déplacements du Président de la République outre-mer. Ainsi, il est fait référence à un premier voyage qui a eu lieu du 8 au 11 mai 2000 en Guadeloupe et à la Martinique et à un second qui s'est déroulé du 16 au 21 mai 2001 à la Réunion et à Mayotte. Or, aux termes de la réponse, le coût de ces deux déplacements est exactement le même, au centime d'euro près, ce qui est pour le moins surprenant. Dans ces conditions, il aimerait savoir si la participation du ministère aux frais de la présidence est forfaitaire ainsi que le montant des sommes versées en 2002 et 2003.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a saisi la ministre de l'outre-mer pour obtenir des précisions sur les modalités de la participation financière de son département ministériel aux déplacements officiels du Président de la République dans les départements et territoires outre-mer en 2002 et 2003. Les sommes destinées à couvrir les frais de voyages exceptionnels sont estimées par les services de la présidence de la République. Ceux-ci informent le ministère de l'outre-mer du montant des sommes qui relèvent de sa participation. Dans ces conditions, le ministère de l'outre-mer a été amené à effectuer, à partir du chapitre 34-03, article 10, les délégations à la présidence de la République pour les montants suivants : au titre de 2002, la somme de 530 000 euros ; au titre de 2003, la somme de 530 000 euros. Une fois délégués, ces crédits sont engagés directement par la présidence. Ces sommes sont légèrement inférieures à celles qui avaient été versées en 2000 et 2001 et qui faisaient l'objet de la réponse à la question n° 12760 de l'honorable parlementaire sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35315

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 octobre 2004

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1763

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8494